

## Refus d'indemnité de congé de maternité

Par ABSON, le 20/09/2018 à 06:00

Bonjour,

Mon épouse est enceinte de 6 mois, l'accouchement est prévu pour le mois de décembre 2018. Elle travaille depuis le mois de mai 2018 jusqu'à ce jour. La CPAM nous a adressé un courrier de refus par rapport à notre demande d'indemnité de congé de maternité. La lettre de refus précise que mon épouse n'aurait pas suffisamment cotisé.

Il y a t'il un recours pour nous ? car nous trouvons cette décision injuste.

Merci par avance pour votre aide.

**ABSON** 

Par morobar, le 20/09/2018 à 09:27

Bonjour,

Pas de recours, c'est la pure application des textes en vigueur.

Sauf erreur de mémoire il faut avoir cotisé au moins 10 mois.

Vous pouvez tenter une démarche amiable en exposant des besoins financiers par exemple.

Attention aux éventuels arrêts de travail, éviter les arrêts dits "pathologiques".

Par ABSON, le 30/09/2018 à 00:19

je vous remercie infiniment pour votre reponse			